



Annnonce

TOURNOI DE FRANCE 2025-2026

TROPHEE DE LA PLAINE DES SPORTS

Une compétition de Danse sur Glace ouverte
aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

organisée par

CERGY SPORTS DE GLACE

à

CERGY

les 18 et 19 octobre 2025

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace et de la
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



CSN
DANSE
SUR GLACE



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Trophée de la Plaine des Sports

Patinoire **Aren'Ice Cergy**

Patinoire couverte avec une piste de glace de **60** mètres x **30** mètres

Adresse : 33 avenue de la plaine des sports 95800 CERGY

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **avant le 25/08/2025 (com 384)**

Le formulaire d'inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE			
CLUB DES SPORTS DE GLACE DE CERGY MADAME GASPAR BRIGITTE			
33 AVENUE DES TAMARIS 60590 TRIE CHATEAU			
DOMICILIATION : CERGY ENT 1 (04281)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	01663	00037278096	49
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3016 6300 0372 7809 649			
Identification Internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

DELEGUE TECHNIQUE

Annie MANCEAUX

Tél : 06 83 21 30 43

Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER POUR CETTE COMPÉTITION

Renan MANCEAUX

Tel : 06 43 98 74 08

Mail : tresorier@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Nom : DAVID Stéphanie
Tel : 06.80.88.23.47
Mail : csgcergy@gmail.com

Hôtel Officiel

Nom : B&B HOTEL Saint Christophe
Tel : 08 92 23 36 47
Adresse : 21 avenue de la plaine des sports CERGY

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom : DAVID Stéphanie
Tel : 06.80.88.23.47
Mail : csgcergy@gmail.com

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition selon les règles de participation aux Tournois de France et est organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur www.csndg.org.

Les couples/patineurs étrangers peuvent participer s'ils possèdent une release ou clearance en faveur de la France. Sinon, un accord écrit de la fédération étrangère est nécessaire pour représenter cette nation. Cet accord est à envoyer à la CSNDG.

3. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Sportif National et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **60 euros par Solo BMN**
- **65 euros par Solo J/S**
- **85 euros par Couple BMN**
- **90 euros par Couple J/S**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le virement est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 30 € au titre des frais de dossier.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / ÉLÉMENTS DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 30 septembre au 03 octobre 2025** via la plateforme ppc.csndg.org selon la com 384.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

A la 1^{ère} connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) titulaire d'une licence Compétition.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant **le 08 octobre 2025** à : csgcergy@gmail.com (merci de préciser dans l'objet du mail : TDF 1B Formulaire Musiques)

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer du **09 au 14 octobre 2025** à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **386**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le **18 octobre 2025** à partir de **7h** à la patinoire.

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des :

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (com 386).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique de la Compétition.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé. Le classement se fera de façon cumulée si participation aux deux épreuves, de façon distincte par épreuve, si participation à une seule épreuve.

Il n'y aura pas de classement par club.

L'application **SPORTITY** sera utilisée pour la publication des résultats (donc pas d'affichage papier).

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la Compétition** ou **l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d'arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.

Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur www.csndg.org quatre semaines environ avant le début de la compétition.